

Communiqué de presse

Centre de stockage de déchets ultimes de GDE à Nonant le Pin

**« Un décret dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture
pour annuler le projet de GDE à Nonant-le-Pin »**

Nonant-le-Pin, le 23 septembre 2014 : L'ampleur des investissements publics programmés pour donner au Haras national du Pin une nouvelle dynamique porteuse de croissance et d'emploi donne aux responsables politiques l'opportunité et la possibilité d'agir pour suspendre définitivement le projet de GDE à Nonant-le-Pin.

Comment ? En introduisant dans la Loi d'avenir un décret bannissant toute activité polluante dans un rayon de 10 km autour du Haras national du Pin. Et ce faisant, le projet de GDE sera suspendu de manière définitive.

Sinon comment pourront-ils justifier des investissements de près de 50 millions d'euros sur des territoires qui seront pollués pendant des générations à Nonant-le-Pin ?

Les responsables politiques ne pourront plus dire « on ne savait pas ! ». Les rapports d'expertise, les articles de presse, les procédures s'accumulent à l'encontre de GDE, de ses pratiques polluantes et de ses manquements à la réglementation.

« Certains politiques nous soutiennent. Mais aucun n'agit au prétexte qu'ils attendent que la justice fasse son travail. » indique Noëlle Sandoz, présidente de Nonant Environnement.

« Désormais à travers les décrets d'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, ils ont les moyens d'agir pour l'intérêt public et les générations à venir. » ajoute Eric Puérari, président de Sauvegarde des Terres d'Elevage.

Pour mémoire, la loi d'avenir pour l'Agriculture vient d'être votée le 11 septembre 2014. Son article 40 prévoit la création du Haras national du Pin, Etablissement public de l'Etat à caractère administratif.

Or la présence de l'exploitation de GDE à Nonant le Pin rend incompatible le développement du Haras national du Pin tel qu'il est actuellement envisagé dans la Loi d'avenir.

Si le projet de GDE n'est pas suspendu, les Associations envisagent de saisir par les voies appropriées la Cour des Comptes. Une mission de contrôle de l'emploi des fonds publics sera alors pleinement justifiée car des fonds publics auront été imprudemment alloués au Haras national du Pin, sans avoir résolu au préalable le problème GDE à Nonant le Pin.

Les Associations viennent de saisir en ce sens Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et d'informer les deux autres ministres concernés, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

Le soutien des députés et des sénateurs de l'Orne, ainsi que des Présidents de la Région Basse-Normandie et du Conseil Général de l'Orne a également été sollicité par un courrier adressé ce même jour.